

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 Mars 2026



**DU MINERVOIS
AU CAROUX**
HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	30
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	36

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 Février 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Jean-Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoît MARSAUX ; Maire MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pascale PEYTAVI ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Dominique VIDAL

Ayant donné pouvoir : Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Jean-Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Franck LIGNON à Bernard FONTES ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ ; Franck POUJOL RICARD à Benoît MARSAUX ; Catherine SONZOGNI à Sylvie MIQUEL

Étaient absents : Robert AZAÏS ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN, Didier VORDY

A été élu secrétaire de séance : Josian CABROL

Délibération n° : 2026.03.05/046

Objet : Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Office de Tourisme – Exercice 2026

VU la délibération n° 2021.16.09/066 créant la régie « Office de Tourisme du Minervois au Caroux » sous forme de Service Public Administratif dotée de la seule autonomie financière ;
VU les statuts de la régie « Office de Tourisme du Minervois au Caroux » et notamment son article 7 précisant que le budget de la régie comprend parmi ses recettes le versement d'une subvention d'équilibre provenant du budget principal de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT que les recettes propres du budget annexe « Office de Tourisme » ne permettent pas de couvrir l'intégralité de ses dépenses ;

CONSIDERANT qu'une prise en charge par le budget principal de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux sous forme de subvention d'équilibre de 185 000,00 € maximum pour l'exercice 2026 est indispensable ;

CONSIDERANT que la Dotation Touristique 2026 d'un montant de 21 751,00€, perçue sur le budget principal, devra être reversée sur le budget annexe Office de Tourisme ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (36 POUR)

- **Approuve** le versement d'une subvention d'équilibre de 185 000,00€ maximum du budget principal au budget annexe « Office de Tourisme » pour l'exercice 2026 ;
- **Approuve** le reversement de la Dotation Touristique 2026 du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme d'un montant de 21 751,00€ ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
M. JOSIAN CABROL



Le Président
M. Patrick CABROL